

CHARTRE DU RESEAU 45 DE L'ADOLESCENCE

Dès 2001, dans le département du Loiret, des rencontres entre les professionnels travaillant auprès d'adolescents ont fait émerger le besoin de se constituer en réseau afin de définir des axes de réflexion et des objectifs communs concernant la prise en compte des problématiques des adolescents et notamment ceux en difficulté. En 2013, ce besoin d'échanger entre professionnels est toujours présent et AMARA 45 relance le réseau 45 de l'adolescence, fort d'un statut officiel pour être un lieu ressource entre professionnels à vocation départementale.

Définition du réseau

C'est un lieu de partage et de croisement des compétences autour de l'adolescence pour les intervenants des champs sanitaire, médico-social, social, de la justice, de l'éducation, de l'éducation nationale, etc. Les personnes physiques et morales qui sont signataires de la présente charte s'engagent ainsi à œuvrer de façon concertée et coordonnée à l'accompagnement social, médico-social ou sanitaire des adolescents du Loiret. Le réseau contribue à la valorisation et l'articulation des acteurs mais ne se substitue à aucun d'entre eux. Il a pour vocation de relever les problématiques rencontrées et de proposer des actions conjointes afin d'accompagner les adolescents et les professionnels du Loiret.

Missions

- Identifier les partenaires associatifs, institutionnels et les personnes physiques œuvrant auprès des adolescents avec des informations actualisées régulièrement.
- Réunir les acteurs œuvrant en faveur des adolescents dans le Loiret qu'ils soient personnes physiques ou personnes morales.

- Mutualiser les ressources et les informations afin d'améliorer l'accueil et les prises en charge, en favorisant la continuité et la cohérence d'un parcours d'adolescent.
- Décloisonner les secteurs professionnels permettant une compréhension mutuelle.
- Contribuer aux politiques publiques au regard des problématiques rencontrées.

Engagement des professionnels

- Participer au réseau dans le but d'améliorer l'accompagnement du jeune et ainsi favoriser son parcours d'insertion et de soin.
- Observer des règles de confidentialité, d'éthique et de bonnes pratiques dans les temps d'échanges et de réflexion.
- S'impliquer dans les actions mises en œuvre par le réseau en acceptant de mettre en commun des moyens et des connaissances.
- S'engager à poursuivre une réflexion commune veillant à optimiser le fonctionnement du réseau et la pertinence de ses réponses.

Modalités

- La participation au Réseau est réservée aux professionnels et aux structures ayant dans leurs missions l'accompagnement et la prise en charge d'adolescents.
- Le réseau a pour champ d'action l'ensemble du département du Loiret.

Le réseau 45 de l'adolescence invite à travailler dans une légitimité reconnue, les professionnels concernés qui se sentent en accord avec cette charte, qui souhaitent apporter leur point de vue et prendre part aux rencontres du réseau 45 de l'adolescence.